

## **Compte rendu du Conseil des écoles de Saillans du 15 novembre 2022**

**Présents** : Alcamo Catherine, Boutet-Martin Sylvie (directrices des écoles) ; Girain Muriel, Viougeas Lidwine, Thomas Soazig, Ponton Betty, Piquerez Marine, Sauvaire Sylvie (enseignantes) ; Virginie Larcher, Emilie Mendes, Adrien Matton, Caroline Zniber, Olivier Garcia (parents délégués), Sellier Raphaële (présidente de l'association des Petites Canailles), Roux Sylvie (responsable des services SIVU), , Baldéranis Dominique (1ère adjointe mairie de Saillans en charge des écoles), Gueydan Annette (élues mairie Saillans), Vannier Arnaud (1er adjoint mairie La Chaudière).

**Excusés** : Madame LOIRE Margaux (IEN), Sylvie SUCHET (maîtresse spécialisée du RASED), Andrès et Gaëlle Monteret (parents délégués), Mme Joëlle MARAN (élue Saint-Sauveur), Mélanie Riou (enseignante maternelle)

Le Conseil d'écoles débute à 18h30.

Le secrétaire de séance assiste les directrices et contresigne le PV du conseil d'école, c'est un membre du conseil et ce soir c'est Muriel Girain.

La réunion commence par un tour de table à 18h40.

### **1) Présentation des équipes, effectifs de l'année en cours et projection pour l'année prochaine**

**Maternelle** : Volonté de faire des classes à plusieurs niveaux, selon les effectifs des cohortes.

- Classe de Marine Piquerez et Annick GRAMOND-PONCET (ATSEM) : 19 élèves
- Classe de Sylvie Sauvaire et Mélanie Riou (à mi-temps) + Laëticia REY (agent technique temps partiel, 2 heures le matin) : 19 élèves
- Classe de Alcamo Catherine et Amélie ACKER (ATSEM) : 18 élèves

Mme Alcamo et l'équipe enseignante renouvellent leur demande d'avoir une ATSEM supplémentaire à temps partiel pour le matin.

L'effectif prévisionnel pour l'année prochaine est incertain, probablement sur les mêmes effectifs que cette année.

**Elémentaire** : 96 élèves (au lieu des 102 prévus l'an dernier à la même date)

Les effectifs se répartissent ainsi :

Cycle 2 : 53 élèves : 13 CP – 24 CE1 – 16 CE2

Cycle 3 : 43 élèves : 28 CM1 et 15 CM2

5 classes dont 2 multi-niveaux :

- Classe de Soazig Thomas (CP) = 13 élèves
- Classe de Muriel Girain (CE1) = 24 élèves
- Classe de Sylvie Boutet-Martin et Claire Gryzewski le jeudi (CE2) = 16 élèves
- Classe de Betty Ponton (CM1-CM2) = 14 CM1 et 8 CM2 = 22 élèves
- Classe de Lidwine Viougeas et Claire Gryzewski le mardi (CM1 -CM2) = 14 CM1 et 7 CM2 = 21 élèves

Effectif prévu l'année prochaine : 96 élèves pour le moment. Un risque de fermeture est à craindre si les lotissements n'amènent pas d'inscription, la DSDEN avait accepté de maintenir la 5ème classe vu la dynamique du village mais il va falloir des inscriptions actées. Au niveau des élèves déjà présents, pour la rentrée 2023 : 15 CP entrants et 15 CM2 sortants.

Cette année, 5 élèves de l'école ont besoin d'une aide humaine pour progresser, Marion Bret intervient auprès d'eux en tant qu' AESH, secondée le jeudi par Fathia Cordet qui est le reste du temps en poste à Vercheny.

Une autre personne est normalement en cours de recrutement pour aider un enfant en maternelle.

Les écoles sont épaulées par le Réseau d'Aides du Diois (RASED), avec la présence de Sylvie Suchet, enseignante spécialisée. En revanche, personne n'a encore été nommé à ce jour sur le poste de psychologue scolaire, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, ce qui engendre des situations difficiles pour les enfants qui auraient besoin de bilans.

## **2) Vote du règlement intérieur des écoles et de l'organisation du temps scolaire**

*Rappel des membres de droit prenant part au vote pour chaque école : directrice de l'école, le maire ou son représentant, la conseillère municipale chargée des affaires scolaires, les enseignants (et les remplaçants s'il y a lieu), un enseignant du RASED, les représentants des parents d'élèves élus titulaires (ou son remplaçant s'il est absent). Les autres membres ont une voix consultative.*

**Règlement intérieur** : il est basé sur le règlement départemental, et est voté tous les ans lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école. Aucune modification n'a été ajoutée cette année. Nous le reconduisons à l'identique pour cette année scolaire 2022/2023.

Ce règlement est reconduit à la majorité.

## **3) Projets**

### **En Maternelle :**

- des échanges de service ont lieu en début d'après-midi, pour les GS et les MS. Cela pour connaître une autre enseignante et pour fréquenter les camarades du même âge.
- prix des incorruptibles : toutes les classes y participent cette année (lectures et votes)
- chorale : Toutes les classes y participeront en 5<sup>ème</sup> période, une représentation aura lieu lors de la fête des écoles.
- marché de Noël le dimanche 11 décembre : les élèves vont cuisiner et bricoler, les productions seront vendues lors du marché dominical.
- théâtre (association faubourg 26) : 2 pièces seront proposées en 5<sup>ème</sup> période, elles seront accompagnées d'activités théâtrales pour les élèves. Pour permettre une exploitation en classe, le mois de mai serait préférable. Prestations offertes gratuitement aux écoles par l'association Faubourg 26 (aide financière de la mairie).

### **En primaire :**

#### **réalisés :**

- Rentrée en musique : des musiciens du « goût du La » sont intervenus et ont joué une bonne partie du matin. (violon, violoncelle et piano)
- EPS : projet Football animé par Nans RIFFARD (en co-intervention avec les maitresses), du football club de Die. Séquence sportive de très grande qualité en cette première période.
- échanges de services : en cycle 2, Muriel Girain enseigne l'anglais et Sylvie Boutet-Martin enseigne les sciences. En cycle 3, Lidwine Viougeas enseigne la géographie et les sciences, Betty Ponton enseigne l'histoire et l'anglais.
- Bibliothèque / forum : reprise des activités sous un autre format, un peu plus léger (une fois par période), merci à la mairie pour le financement des séances au forum (6 à 7h par élève).
- journée du patrimoine (organisée par la mairie et le comité patrimoine) : les élèves ont visité l'expo photo qui leur a apporté beaucoup d'informations sur l'histoire de leur village. Très intéressant. Merci aux accompagnateurs bénévoles.

#### **À venir :**

- Marché de Noël
- Prix des incorruptibles

- Biodiversité : appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité auquel l'association Lysandra a répondu. L'école a postulé et les 2 classes de CM ont été retenues pour mener ce projet. Un livre sera conçu pendant l'année, les idées des élèves seront retenues pour choisir les thèmes travaillés. Le projet est financé par des subventions mais un financement supplémentaire de 380 euros par classe est demandé aux Petites Canailles pour finaliser le projet (édition d'un livre par élève).
- En CE2 : un projet proposé par la LPO est prévu : sortie vendredi 18/11 et une autre plus tard dans l'année scolaire, les élèves se rendront à pieds à la ferme de Babrou : merci à Thomas GUILLONNEAU pour son accueil dans son élevage.
- Sytrad : Les CM participeront à des interventions sur le tri des déchets et le recyclage, financées par le Sytrad.
- Ski : La région finance des transports à hauteur de 3000 euros par classe (« plan montagne »). Les classes de CP, CE1 et CE2 envisagent donc d'aller faire du ski de fond cet hiver. (janvier-février) Le projet ne se réalisera que si suffisamment de parents seront agréés et disponibles (parents accompagnateurs et créneaux). Des informations supplémentaires seront fournies très bientôt.

#### **4) travaux :**

**Maternelle** : La fontaine (dans les toilettes) est tombée en panne. Elle ne fonctionne plus et Mme Alcamo stipule qu'une solution urgente doit être envisagée afin de retrouver des conditions d'hygiène acceptables. Un visio phone a été installé pendant les vacances de Toussaint mais n'est pas encore complètement opérationnel.

#### **Elémentaire** :

- Réalisation d'une clôture efficace et belle pour délimiter de façon plus pérenne le haut du jardin d'enfants, utilisé comme cour de récréation. Un grand merci pour l'octroi de cet espace supplémentaire, agréable pour les enfants (espace) et ombragé l'été.

Les parents d'élèves émettent leur souhait d'ouvrir la question de l'aménagement de la cour à de nouvelles discussions avec la mairie. Mme Baldéranis précise que des discussions concernant les moyens d'isoler les bâtiments contre la chaleur sont engagées. La rénovation de la salle des maitres est notamment à l'étude et sera réalisée l'année prochaine. L'amélioration de l'isolation thermique des salles du haut et de la salle de motricité fait partie du même projet.

Les enseignants ajoutent que le city stade est très endommagé et demandent d'envisager une toiture sur ce lieu (ombrage et permet d'y pratiquer le sport en cas de mauvais temps).

- Travaux d'entretien et d'aménagement des classes (pose de liège pour l'affichage)
- Pose d'un tableau pour les enfants sous le préau, succès auprès des enfants.

D'autres demandes non urgentes sont en cours.

Les enseignants remercient la mairie pour la programmation de ces travaux ainsi que les services techniques. Les enseignantes souhaitent également remercier Mme Laure Wunsch embauchée au ménage depuis décembre 2021, pour son efficacité et sa gentillesse.

#### **5) Questions diverses :**

Rafaëlle Sellier, pour les Petites Canailles, informe que :

- Initiatives : Les élèves ont fabriqué des tabliers cette année, la vente a bien marché.
- Vente de chocolats envisagée en partenariat avec le chocolatier du village
- Spectacle de Noël prévu le 13/12 matin (conte africain)
- Marché de Noël prévu le 11/12 et les invendus pourront être repropoés le we d'après.

L'association compte beaucoup plus d'adhérents que les années précédentes, l'association fonctionne bien. La trésorerie se porte bien.

Les délégués de parents :

- Un livret d'accueil a été proposé en mai 2022 mais l'équipe enseignante n'a pas encore eu le temps de se pencher sur la question. Ce sera fait bientôt, en milieu d'année.  
Sylvie Roux du SIVU précise qu'un conseil des usagers est prévu le 7/12 et qu'il est prévu de travailler dessus ce jour-là.
- Education à la sexualité (respect de soi et des autres, prévention des violences sexuelles et sexistes) : 3 séances annuelles adaptées à l'âge des enfants sont à prévoir. Les enseignants ont besoin de formation à ce sujet qui sera à l'ordre du jour du 2ème conseil d'écoles. Les parents présents informent les enseignants de l'existence d'une association à Crest (« la louve ») compétente en la matière. L'équipe enseignante a besoin de temps pour préparer ces interventions en concertation.
- Une interrogation est soulevée au sujet de la sécurité routière : vélo, piéton... qui proposaient autrefois des interventions auprès des élèves mais ne nous contacte plus (gendarmerie à contacter par la directrice).
- Le stationnement des vélos est toujours un peu limité. Mme Baldéranis explique qu'un aménagement spécial pour les trottinettes est prévu afin de pouvoir augmenter le nombre de places de parking de vélo.
- Les jeux de maternelle : le dossier est toujours en cours. Mme Baldéranis explique que la maisonnette du jardin du périscolaire sera déplacée et installée en maternelle (car inutile au périscolaire compte tenu de l'âge des enfants accueillis). Mme Alcamo ajoute qu'un espace sable digne de ce nom (couvert) serait souhaitable.

La séance est levée à 20h20

La secrétaire de séance :  
Muriel Girain



Pour les parents délégués :



Les co-présidentes :  
Mesdames ALCAMO et BOUTET-MARTIN



Pour la Mairie de Saillans :  
Dominique Baldéranis



# REGLEMENT INTERIEUR DES ECOLES DE SAILLANS

## (Déclinaison du règlement intérieur départemental)

Écoles maternelle et élémentaire Diane Lometto  
1, place Maurice Faure, 26340 SAILLANS

Tél. maternelle: 04 75 21 54 32

Tél. élémentaire: 04 75 21 52 48

### 1. Admission et inscription

L'âge d'admission à l'école est fixé:

- à 2 ans révolus le jour de la rentrée scolaire et en fonction du nombre de places disponibles
- au plus tard à la rentrée scolaire de l'année civile ou l'enfant atteint l'âge de 3 ans

Le directeur procède à l'admission des enfants sur présentation:

- du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école
- d'une fiche d'état civil ou du livret de famille
- du carnet de santé ou du certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires
- d'un certificat de radiation de l'école d'origine en cas de changement d'école.

*Tout changement concernant l'autorité parentale ou le non droit de visite d'un membre de la famille à un enfant doit être signalé à l'école par écrit (accompagné de la décision de justice le cas échéant).*

### 2. Fréquentation et obligations scolaires

A l'école maternelle, l'inscription implique pour la famille un engagement d'assiduité. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits (décret du 06/09/1990) durant la toute petite section .

A l'école maternelle et élémentaire, la fréquentation régulière ainsi que l'assiduité aux enseignements obligatoires s'imposent à tous. Le maire y veille dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Les absences sont consignées chaque demi-journée sur le registre d'appel tenu par l'enseignant. Toute absence est signalée par la famille qui est tenue de faire connaître dans les meilleurs délais le motif précis des absences. Si le nombre des absences non motivées dépasse 4 demi-journées par mois, le directeur d'école devra en outre, informer l'inspecteur d'académie. Le directeur d'école peut toutefois, à titre **exceptionnel**, accorder des autorisations d'absence sur demande écrite des familles.

La durée hebdomadaire de la scolarité à l'école maternelle et à l'école élémentaire est fixée à 24h par l'article 10 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, modifié par le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008.

Ces 24 heures d'enseignement sont organisées sur 4 jours, 6h par jour.

**Les horaires de classe sont les suivants : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

En élémentaire, l'accueil est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. **Fermeture de la porte d'entrée à 8h30 et à 14h (début des cours).**

**Afin de respecter le travail des élèves et de leurs enseignants, il est important de respecter ces horaires. Les élèves en retard devront être accompagnés par leurs parents jusqu'à l'enseignant.**

En maternelle, l'accueil est assuré le matin 10 minutes avant et 10 minutes après : **fermeture de la porte d'entrée à 8h40** ; l'après-midi, 10 minutes avant et jusqu'à 14 heures : **fermeture de la porte d'entrée à 14h**.

**Le temps d'accueil du matin est plus long en maternelle car c'est le moment qui fait le pont entre le monde de la famille et celui de l'école. Il y a 10 minutes pour entrer et les 10 minutes suivantes pour accompagner votre enfant au toilettes et en classe. Les parents peuvent rester quelques minutes en classe avec leur enfant, échanger avec l'enseignant. Ce n'est pas un temps pour occuper les enfants en attendant les retardataires car c'est aussi un temps d'apprentissage. Tous les parents doivent être sortis de l'école à 8h40.**

En outre, la mise en place d'Activités Pédagogiques Complémentaires en groupes restreints d'élèves, prévue par la circulaire n° 2013-17 du 6 février 2013 aura lieu le soir 16h30 à 17h30.

Les familles prennent en charge leurs enfants à l'issue des classes du matin et de l'après-midi sauf s'ils sont pris en charge, à la demande de la famille, par un service d'accueil, de garde, de cantine ou de transport. **Dans les classes maternelles, les enfants sont remis par les parents ou les personnes qui les accompagnent, soit au service d'accueil, soit au personnel enseignant chargé de la surveillance.** Ils sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par les parents ou toute personne nommément désignée par écrit et présentée par eux au directeur (pour la maternelle) ou la personne responsable des services périscolaires auxquels l'enfant est inscrit.

### 3. Vie scolaire

Les manquements au règlement intérieur de l'école et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative élargie aux membres du réseau d'aides spécialisées et / ou du médecin scolaire.

L'utilisation d'un cahier de liaison dans chaque classe et les réunions organisées par chaque maître, permettent de favoriser la liaison entre les parents et les enseignants. Chaque parent voulant rencontrer un enseignant doit prendre un rendez-vous avec lui en dehors des heures scolaires.

Conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 183 (V), **l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans l'enceinte du groupe scolaire, par un élève, d'un téléphone mobile et des appareils électroniques est interdite.** En cas de manquement au règlement, le téléphone pourra être confisqué jusqu'à l'heure de sortie de l'élève.

Charte de la laïcité : La charte de la laïcité est annexée à ce règlement intérieur. L'ensemble des articles de cette charte s'appliquent à l'école.

### 4. Hygiène et sécurité

Selon l'arrêté du 30/05/1989, tous les élèves et les membres du personnel atteints de maladie contagieuse ou ayant été au contact d'une personne présentant une de ces affections sont soumis à des mesures prophylactiques, dont parfois l'exclusion.

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants au sein de l'école sauf dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé.

En cas d'infestation par les poux, traiter son enfant et prévenir l'enseignant afin de limiter la propagation.

L'introduction à l'école de tout objet dangereux, coupant ou pointu, est strictement interdite. L'école n'est pas responsable des pertes, casses et vols d'objets de valeur.

Le présent règlement des écoles maternelle et élémentaire de Saillans a été reconduit au Conseil d'écoles du 15 novembre 2022.

La Directrice de l'école élémentaire  
Sylvie BOUTET-MARTIN



La Directrice de l'école maternelle  
Catherine ALCAMO



